

Points abordés lors du bureau de CLE du 24 octobre 2025

Point sur les dossiers Loi sur l'Eau de l'année

45 dossiers ont été reçus depuis le début de l'année. Ce nombre est équivalent à celui des années entières de 2023 et 2024. Ce volume de dossier va probablement augmenter d'ici fin 2025.

Les membres du bureau de la CLE ont également échangé sur un dossier modifié relatif à la création d'une centrale photovoltaïque.

Périmètre du futur SAGE Nappe de Craie

Le projet de périmètre a été présenté au bureau de la CLE. 8 communes axonaises du SAGE Aisne Vesle Suippe ne sont pas comprises dans le SAGE Nappe de Craie, pourtant présentes sur la même masse d'eau. La délimitation du SAGE Nappe de Craie s'est en effet basée sur celle donnée par le BRGM concernant les nappes souterraines.

Le bureau de la CLE souhaite toutefois un élargissement du périmètre du SAGE Nappe de Craie aux 8 communes manquantes afin d'avoir une cohérence territoriale entre les SAGE. Cet avis sera transmis lors du prochain comité de pilotage du SAGE Nappe de Craie.

La DDT siégeant au comité restreint du projet de SAGE transmettra la demande lors de leur prochaine réunion.

Présentation de la partie « Présentation du territoire » du prochain état des lieux du SAGE Aisne Vesle Suippe

La première partie du nouvel état des lieux du SAGE a été présentée. Les membres du bureau et du groupe de travail n'ont pas émis de remarques particulières.

La seconde partie relative aux ressources en eau et milieux associés est en cours de rédaction. Elle sera présentée au groupe de travail début 2026.